



**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 13 octobre 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents :**

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, CAIGNON Christelle, VINCENDEAU Michel, MOREAU Sandrine, OUVRARD Olivier, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, MAUFFREY Violaine, BERTHEAU Yoan, PINEAU Yann, SACHOT Olivier.

**Absents excusés :** NOGIER Delphine, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle

**Secrétaire de séance :** JOYAU-RAUTUREAU Emilie

**PRESENTATION DE LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE 2022-2023 DE L'ECHIQUIER**

Mme MULOWSKY, vice-présidente en charge de la culture et Mme GUEGAN-QUAGLIA, directrice de l'Echiquier présentent la nouvelle saison culturelle dont le thème principal est « Nature ». La programmation est variée ; des spectacles sont également prévus pour les scolaires.

Deux spectacles auront lieu hors des murs de L'Echiquier, dont un à Monsireigne.

Ce dernier s'intitule « Mon frère, ma princesse » et aura lieu à la salle de L'alouette le mardi 15 novembre à 20h30. Une représentation aura également lieu le même jour à 14h, elle sera destinée principalement aux scolaires, mais restera accessible à tout public en fonction des places disponibles.

La programmation de la nouvelle saison est disponible sur le site internet de L'échiquier ou bien à l'accueil de la mairie.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022.

**PRESENTATION – ETUDE SUR LE POTENTIEL EOLIEN ET SOLAIRE DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2021, la stratégie énergétique a été validée par les élus de la Communauté de Communes, fixant des objectifs de production pour chacune des filières d'énergies renouvelables. Dans ce contexte, la Communauté de Communes a récemment retenu le bureau d'étude Energies Ouvertes (EO) afin de réaliser une étude sur le potentiel éolien et solaire au sol du territoire.

Les objectifs de l'étude :

- La communauté de communes souhaite disposer d'un document cadre permettant de rendre opérationnelle la feuille de route énergétique. Elle a besoin d'une étude permettant **de définir le potentiel éolien et solaire au sol du territoire** afin d'identifier et de hiérarchiser les sites potentiels de production, au regard des impacts pour le territoire : paysage, agriculture, patrimoine...
- Le territoire souhaite être proactif pour **anticiper les futurs projets** et réaffirmer sa volonté de développer une transition énergétique locale et citoyenne.
- Ce **travail collaboratif** (élus, associations et citoyens) traduit la volonté de faire avancer des projets communs, qui soient politiquement et socialement acceptables par le plus grand nombre.
- Parallèlement, une **société est en cours de création, avec Vendée Énergie**, pour accompagner la mise en œuvre de cette politique énergétique.
- Il s'agit bien d'une étude et non d'un projet.
- A terme, les résultats pourront être traduits dans le PLUi.

#### PROJET DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES DU CENTRE BOURG DE LA COMMUNE

Suite à l'adhésion de la Commune au programme Chaque Goutte Compte, M. CHATEIGNER a sollicité Vendée Eau pour un accompagnement sur le projet de récupération des eaux pluviales de la commune.

La commune souhaite avoir une idée des faisabilités de récupération des eaux pluviales du centre bourg afin d'alimenter une ou deux mares tampons en aval. Ces ouvrages auront pour objectif de tamponner les eaux de ruissellement potentiellement chargées avant rejet au milieu naturel.

Si les capacités des ouvrages sont en accord avec les besoins de la commune, il pourra être envisagé d'utiliser ces eaux pluviales pour l'arrosage du terrain de sport situé en amont de la parcelle identifiée pour ce projet.

Vendée Eau a réalisé un premier rapport sur un projet sommaire ; il est une aide à la décision et apporte des pistes de réflexion quant à l'utilisation potentielle des eaux pluviales. Suite à l'exposition de la solution, une analyse plus poussée est recommandée.

Il a été discuté de réaliser 2 mares en cascades. La première de taille plus petite, aura pour rôle de transiter les eaux pluviales arrivant de la canalisation vers la seconde mare. La deuxième plus conséquente permettra d'avoir un temps de séjour plus important permettant l'infiltration et la dégradation des polluants mais pouvant aussi servir pour l'arrosage d'appoint du terrain de sport en amont.

Compte tenu du volume important potentiellement récupérable d'eaux pluviales provenant du ruissellement, il faut dimensionner des ouvrages de taille raisonnable permettant d'intercepter une partie de ces eaux pluviales tout au long de l'année.

La première mare serait d'une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup> et d'une profondeur moyenne de 1m20. La capacité de stockage sera d'environ 144 m<sup>3</sup>. La seconde mare pourrait être d'une superficie d'environ 900m<sup>2</sup> au maximum suivant la surface disponible dans la

parcelle. D'une profondeur moyenne d'1m20, son volume pourrait contenir 1080m<sup>3</sup> d'eaux pluviales

Il faudra veiller à la bonne intégration paysagère de ces ouvrages en privilégiant des formes arrondies et des pentes les plus douces possible. Les « côté digues » des mares pourront avoir des pentes plus abruptes suivant la topographie afin de favoriser le stockage de l'eau. Les ouvrages devront être biogène afin de favoriser le développement de la faune et de la flore aquatique.



*Exemple projection des futurs ouvrages de récupération des eaux pluviales*

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour poursuivre les études sur ce projet.

#### **PRESENTATIONS DU RPQS 2021 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SCOM EST-VENDEEN**

M. CHATEIGNER présente aux élus le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif pour l'année 2021.

Mr Michel VINCENDEAU, délégué pour la commune, présente le diaporama du rapport d'activités 2021 du SCOM Est-Vendéen.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces rapports pour l'année 2021.

#### **PROJET DE CREATION TERRAIN DE FOOT 5X5**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que deux subventions ont été sollicitées pour la création du terrain de foot à 5. Il a reçu la notification d'attribution de la subvention de 50 000€ de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 équipements sportifs mis en place par le gouvernement en octobre 2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment du dépôt des dossiers de subventions ce projet pouvait être financé à hauteur de 80% (maximum autorisé). Cependant, le coût de ce

dernier a augmenté depuis et le reste à charge pour la commune qui devait être d'environ 20 000€ HT est monté à 45 000€ HT.

Il avait été précisé que la réalisation de ce projet serait étudiée à nouveau par les élus après le retour des décisions d'attribution, et des devis définitifs (notamment le SyDEV).

A ce jour la Commune étant toujours en attente du retour de la subvention de la FFF et du devis du SyDEV, il est décidé que ce point serait inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Si nécessaire, un Conseil Municipal extraordinaire sera fixé en amont.

**N° D2022-10-01 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire propose au Conseil de recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (article L332-23, 1° du Code Général de la Fonction Publique), à raison de 11h par semaine, à compter du 16 octobre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour effectuer l'entretien de différents bâtiments communaux. Cet emploi non permanent serait sur le grade d'adjoint technique – échelle C1.

Le Conseil autorise la création de cet emploi.

**N° D2022-10-02 : CREATION D'EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu le 06/09/2022 la demande de démission de Mme LE BARO de son poste d'agent d'entretien des bâtiments à compter du 16/10/2022, et qu'il a accepté cette dernière.

Il est rappelé qu'il s'agissait d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments communaux, à temps non complet soit 17h/semaine. Ce dernier comprenait l'entretien du centre de loisirs (environ 6h/semaine) qui actuellement est réalisé par l'association CALYPSO dans le cadre de la convention de gestion du Centre de loisirs.

Monsieur le Maire propose aux élus :

- la création d'un emploi d'agent d'entretien des bâtiments, emploi permanent à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique territorial – Echelle C1.
- de supprimer, le poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17h hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer les documents à intervenir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

**N° D2022-10-03 : DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame la Trésorière demandant l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 510.88€, suite à la validation de la commission de surendettement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et admet en créances éteintes la somme de 510.88€.

**N° D2022-10-04 : BUDGET COMMUNE – DECISIONS MODIFICATIVES**

M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives relatives à l'acquisition du logiciel métiers de la mairie. Pour rappel ce dernier a été acquis sous forme de logiciel en « full web » (accès à distance depuis le web via un navigateur), la commune n'achète plus de licence, mais un abonnement à un service.

Le logiciel avait donc été prévu au budget 2022 en dépenses de fonctionnement, or suite à une information de la trésorerie il s'avère que l'acquisition des droits d'utilisation du logiciel est imputable en dépenses d'investissement la première année, puis en fonctionnement les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n°2 – Crédits supplémentaires		
Désignation	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation <i>Article 021 – Virement de la section d'exploitation</i>	+2500.00€	
Chapitre 20 – Immobilisations corporelles <i>Article 2051 – Concessions et droits similaires</i> Opération 61 –Acquisitions diverses		+ 2500.00€
<b>TOTAL</b>	<b>2500.00€</b>	<b>2500.00€</b>

Décision modificative n°1 – Virement de crédit		
Désignation	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes <i>Article 6512 – Droits d'utilisation informatique en nuage</i>		- 2500.00€
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement <i>Article 023 – Virement à la section d'investissement</i>		+ 2500.00€
<b>TOTAL</b>		<b>0€</b>

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur le Maire informe les élus que l'article 3 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les fonctions du correspondant incendie et secours peuvent être les suivantes :

- ↳ Assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde.
- ↳ Etre l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.
- ↳ Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Après discussion, Monsieur Olivier SACHOT sera correspondant titulaire et Mme Christelle CAIGNON sera suppléante.

**DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION**

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

Tiers	Nature	Montant TTC
<b>MAIRE</b>		
3D OUEST	Devis Logiciel Gestion des locations de salles	1 512.00€
Com. Com. Pays de Pouzauges	Devis Honoraires Vendée Expansion – Mission de négociation foncière amiable	1 512.00€
GEOMETRE CJR	Devis Honoraires géomètre - réalisation d'un document d'arpentage division des parcelles cadastrées section ZP n° 2 et 5 (projet liaison douce)	870.00€
M.BLUTEAU Yannick	Décision n°1/2022 – Cession de la sonorisation d'occasion de la salle de l'alouette	50.00€

Information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Décision
---------------	---------------	--------------------	----------

IA 085 145 22 P0006	04/07/2022	La Berthelière	Irrecevable (non soumis au DPU)
IA 085 145 22 P0007	01/08/2022	65 rue de Rochereau	Irrecevable (non soumis au DPU)
IA 085 145 22 P0008	29/07/2022	7 Rue de la Roche Batiot	Renonciation
IA 085 145 22 P0009	13/08/2022	2 Maison neuve	Renonciation

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Référent bâti ancien** : Dans le cadre d'une étude sur le bâti ancien à l'échelle de la Communauté de communes, 6 étudiants en Master 2 Villes et Territoires à Nantes vont être amenés à venir dans chacune des communes afin de réaliser un inventaire des bâtiments agricoles construits avant 1945 et pouvant changer de destination.

L'objectif de cette démarche est de recenser des bâtiments qui pourraient être réhabilités en logements. Une fois ce diagnostic réalisé, le cadre réglementaire du PLUi pourra être mis à jour afin de répondre aux nouveaux modes d'habitation.

Pour mener à bien cet inventaire, chaque commune doit identifier un élu référent qui suivra le diagnostic.

M. Joël CHATEIGNER et M. Olivier OUVRARD seront les référents sur ce sujet.

- **Lotissement les Acacias – Lot n°19** : Le compromis de vente a été signé le 16/05/2022 pour le lot n°19. Comme prévu au compromis, à défaut de signer l'acte authentique de vente, le vendeur peut demander de régler une pénalité de 10% du prix de vente, soit 2 259.10 €. Suite à un abandon de projet dont les motivations ont été communiquées à Monsieur le Maire, la personne demande à être dispensée de cette pénalité.

Il est décidé de maintenir la pénalité.

- **Action ramassage des déchets** : Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, un collectif de citoyens et d'élus du territoire organise le salon tout nu\* (\*sans emballage) qui se déroulera le dimanche 20 novembre au Boupère.






Tous les ans, la plupart des communes du Pays de Pouzauges organisent des actions de ramassage des déchets à des moments différents. C'est pourquoi la Communauté de Communes propose que cette année, l'ensemble des actions du Pays de Pouzauges se déroulent soit le samedi 19 novembre qui précède le salon, soit le samedi 26 novembre qui suit le salon.

À cette occasion, il sera possible d'avoir le soutien de l'association CleanWalker (antenne vendéenne). La CCPP souhaite savoir si la commune a l'intention ou la possibilité d'organiser ce type d'action aux dates proposées ci-dessus.

Mme Anne GODREAU indique qu'une action de ramassage des déchets sera organisée le samedi 19 novembre 2022. Il sera fait appel à tous ceux qui le souhaitent afin de participer à cette collecte

- **Collecte des coquilles d’huitres** : La Commune continue l’opération. La collecte se déroulera sur le parking devant la mairie, en accès libre, du vendredi 23 décembre au lundi 26 décembre, puis du vendredi 30 décembre au lundi 2 janvier 2023.
- **Application IntraMuros** : Le Conseil est informé que deux sessions de formations ont été réalisées par M. Olivier OUVRARD le 4 et 5 octobre pour les associations communales (8 associations présentes). Il est envisagé une autre séance pour former les associations absentes.
- **Bulletin communal 2023** : Afin d’agrémenter le bulletin 2023, la Commission Communication sollicite les Sirénémontain(e)s pour lui transmettre, à l’adresse mail [communicationmonsireigne@gmail.com](mailto:communicationmonsireigne@gmail.com) , des photos mettant en valeur la commune. Afin de respecter le droit à l’image, chaque contributeur pourra communiquer ses noms et prénoms qui seront indiqués sur sa photo si celle-ci est publiée.
- **Colis fin d’année** : Mme CAIGNON rappelle aux élus que des colis sont distribués en fin d’année aux habitants de la commune résidant en maison de retraite. Elle propose d’élargir la distribution aux habitants de Monsireigne résidant toujours à leur domicile. Il est suggéré de fixer la tranche d’âge aux personnes de 80 ans et plus. Mme CAIGNON décrit le budget prévisionnel par colis et sa composition.

#### PROCHAINES REUNIONS

-  Conseil Municipal : mardi 8 novembre 2022 à 20H30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mercredi 7 décembre 2022 à 20H30, salle de réunions.
  
-  Commission enfance : mardi 18 octobre à 18h30, salle de réunions.
-  Commission bâtiment : jeudi 20 octobre à 19h00, salle de réunions.
-  Commission communication : lundi 7 novembre 2022 à 20h00, salle de réunions.

Vu par la secrétaire de séance : Mme JOYAU-RAUTUREAU Émilie

Le Maire,



Michel GABORIT